

Mes collègues conservateurs ont dit que le gouvernement agissait et continuait d'agir comme s'il n'avait aucun compte à rendre au peuple. Il nous demande de l'autoriser à emprunter 19 milliards de dollars sans justifier quoi que ce soit, sans nous donner de chiffres à l'appui, sans nous donner non plus d'explications et sans nous soumettre de projets qui nous permettraient de dire aux gens que nous allons faire mieux. Le gouvernement est devenu tellement insensible, tellement indifférent à ce que les Canadiens pensent de la façon dont il administre leur argent qu'il n'éprouve même pas le besoin de leur présenter un plan d'action.

Le gouvernement multiplie les sociétés de la Couronne. On se demande vraiment s'il a des comptes à rendre à la population quand on constate que ces sociétés emploient plus de personnes à elles seules que l'État tout entier. Elles influencent maintenant à peu près tous les aspects de notre vie. Aux yeux des Canadiens, certaines sociétés de la Couronne s'en tirent admirablement bien financièrement, d'autres sont un épouvantable fiasco.

Il y a une société de la Couronne qui intéresse particulièrement les gens de ma région: c'est le CN. Tout le monde considère qu'elle est indépendante financièrement.

Puis-je déclarer qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

**M. le vice-président:** Comme il est maintenant 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

### AIR CANADA

LE PROGRAMME DE RABAIS—LA COMMISSION DE L'AVIATION CIVILE AMÉRICAINE

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Madame le Président, la Commission de l'aviation civile américaine vient de mettre en péril le programme de rabais offert par la société Air Canada. Cette décision, en réaction à d'autres décisions administratives, est désolante. Nos voisins viennent de démontrer toute la désinvolture avec laquelle ils traitent les relations canado-américaines, comme c'est la situation d'ailleurs en ce qui a trait au dossier des pluies acides. Il faut réagir contre cette décision afin de démontrer à nos amis du Sud l'importance de nos relations et de notre désir de voir prendre fin ce paternalisme dépassé. Je propose donc aux Canadiens, premièrement, de repenser leurs projets de vacances pour l'hiver 1983-1984 en choisissant d'autres destinations d'hiver que le Sud des États-Unis, deuxièmement, que les vacanciers, ayant prévu de fréquenter les plages de l'Est des États-Unis l'été prochain, entrevoient plutôt de visiter le Canada, et troisièmement, que tous les Canadiens intéressés par cette décision ou qui sont mis en cause manifestent leur mécontentement en écrivant à l'ambassade des États-Unis, 100, rue Wellington, Ottawa, et de plus, qu'on n'hésite pas à téléphoner aujourd'hui ou demain au numéro (613) 238-

5335, celui de l'ambassade américaine, pour exprimer ses doléances.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

LE DANGER QUE PRÉSENTE POUR LES ENFANTS LA POLLUTION PAR LE PLOMB

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Madame le Président, la quantité de plomb admissible dans l'atmosphère de par la loi est nuisible à la santé mentale et au bien-être de jeunes Canadiens qui seront appelés à diriger un jour la destinée de notre pays. La preuve est faite que même en quantité infime le plomb peut causer des torts irréparables aux jeunes enfants, puisque leur cerveau en voie de développement y est particulièrement vulnérable. Des études récentes entreprises sur des enfants victimes d'empoisonnement par le plomb ont révélé chez eux des anomalies neurologiques et psychologiques très diverses, y compris l'hyperactivité, l'incapacité de concentrer leur attention et des défaut d'élocution, et une baisse marquée du quotient intellectuel.

C'est l'essence au plomb qui est en grande partie responsable de la pollution à cet égard, puisque plus de 90 p. 100 de tout le plomb qui se trouve dans l'atmosphère en provient. Pourtant, le règlement que le gouvernement libéral actuel a établi autorise dans l'essence d'automobile vendue au Canada une teneur en plomb trois fois plus élevée que celle de l'essence vendue aux États-Unis. Étant donné que le gouvernement ne fait rien à ce sujet, préférant bêtement maintenir le *statu quo*, j'aimerais demander à ceux de ses membres qui sont chargés d'élaborer sa politique si, dans leur examen à courte vue, ils ont tenu compte de ce que coûteront aux Canadiens l'hospitalisation et la rééducation des enfants atteints de saturnisme, la perte de productivité de ces enfants arrivés à l'âge adulte et obligés de gagner leur vie, et ce qui est encore pire, l'inaptitude à réaliser leur potentiel. Madame le Président, il faut de toute urgence que nous mettions le holà aux mesures destructrices du gouvernement actuel qui causent un grave préjudice à nos enfants, qui sont notre plus grand atout et qui risquent de devenir notre plus lourd fardeau.

\* \* \*

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REFUS D'INDEMNISER LES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE POLONAIS

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, en 1946, le gouvernement du Canada a pris les dispositions nécessaires pour que notre pays reçoive 4,527 anciens combattants polonais. Les hommes ont combattu aux côtés des Canadiens pour sauvegarder la liberté. En 1961, la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants a été modifiée en vue d'accorder à ces mêmes Polonais le droit aux allocations versées aux anciens combattants.

En 1976, le gouvernement déposait le bill C-92; il s'agit de la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, en vertu de laquelle le Canada verse des indemnités aux anciens prisonniers de guerre et aux évadés. En dépit de l'article 3 qui prévoit que «Les prisonniers de guerre d'une autre puissance ont droit de recevoir, sur demande faite à la Commission,